



BERCE DU CAUCASE

INFORMATION ENVAHISSANTES PLANTES



D'OÙ VIENT-ELLE ?

Originare du Caucase, cette espèce a été introduite en Europe au début du 19ème siècle comme plante ornementale et mellifère notamment par le biais d'échanges de graines entre les jardins botaniques. Après un siècle de latence, elle s'est propagée dans la nature et fait partie maintenant des espèces invasives les plus problématiques.



OÙ LA TROUVE-T-ON ?

Elle est présente partout en Suisse de la plaine jusqu'à l'étage montagnard. On la trouve le long des allées, dans les lisières, sur les bords des chemins et des cours d'eau, sur les talus de routes et de voies ferrées, dans les jachères et sur les terres incultes. Elle préfère les surfaces ouvertes avec des sols riches et humides.



QUELS DANGERS ?

- **Danger pour la santé** : provoque de graves brûlures (jusqu'au 3ème degré) en raison d'un poison qu'elle contient (furanocoumarine) qui réagit après contact sur la peau lors de l'exposition au soleil.
- **Diminution de la biodiversité** : tend à former des peuplements monospécifiques qui remplacent la végétation indigène.
- **Risque d'érosion** : laisse le sol nu et sans protection sur les berges en hiver ; sa racine pivotante fixe mal les sols.
- **Problèmes pour l'agriculture** : peut rendre impropres les cultures et être porteuse de maladies pour les céréales.

CARTE D'IDENTITÉ



En fleur

Nom scientifique	<i>Heracleum mantegazzianum</i>
Famille	Apiacées (Ombellifères)
Nationalité	caucasienne
Type de plante	herbacée vivace
Taille	de 2 à 4 mètres !
Tige	creuse, très rigide et parsemée de rouge
Feuilles	grandes (0,5 à 1,2 m), profondément divisées en 3 à 5 lobes
Fleurs	inflorescences généralement blanches, en ombelles (30 à 50 cm de diamètre)
Fruits	comprimés, de 10-14 mm de long et 6-8 mm de large, jusqu'à 50'000 graines par plante
Ne pas confondre	avec les berces indigènes (beaucoup plus petites)



QUE FAIRE ?

- Avant chaque intervention, se munir de manches longues, de gants, se protéger le visage et travailler par temps couvert
- Détruire systématiquement les inflorescences dès juin-août (après la floraison mais avant la maturation des graines)
- Arracher manuellement les plantes de l'année dès la germination
- Couper la racine à au moins 15 cm sous terre de préférence au printemps
- Sur les grandes surfaces envahies, labourer à plus de 20 cm de prof. en mai-juin
- Jeter aux ordures ménagères ou apporter au centre de compostage professionnel
- Contrôler les lieux touchés durant plusieurs années
- Lutte chimique possible avec autorisation
- Toute utilisation ou commerce de la plante sont interdits selon l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE)
- Annoncer les plantes au Service des forêts et du paysage (formulaire en ligne www.vs.ch/sfp > Formulaires et documents utiles > Nature et paysage)



INFOS SUPPLÉMENTAIRES

Service des forêts et du paysage, section nature et paysage
Bâtiment Mutua, 1951 Sion
027 606 32 21, michele.burgener@admin.vs.ch

www.vs.ch/sfp
www.cps-skew.ch

www.energie-environnement.ch
www.giant-alien.dk



QUELQUES IMAGES



IMPRESSUM

Editeur
© SFP, fév. 2011

Conception graphique et réalisation
GREN, Tourisme et environnement
Paloma Magliocco

Photographies
Christian Bohren

Papier
Cyclus print /
Recycling

Impression
Imprimerie
Sierraise, Sierra